

23

E 2001(E)1968/83/55

[DoDiS-117]

Notice interne du Département politique¹

NOTICE À L'INTENTION DE MONSIEUR LE CHEF DU DÉPARTEMENT EN VUE DE LA SESSION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU CONSEIL NATIONAL
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE REPRÉSENTATION À L'ÉTRANGER.

Berne, 9 septembre 1947

Outre la *création de légations en Inde et au Siam*, qui ont fait l'objet de deux messages récemment adressés par le Conseil fédéral aux Chambres fédérales², et outre *l'établissement de légations en Australie et en Afrique du Sud* qui a été déjà approuvé par l'Assemblée fédérale en octobre 1945³ mais qui a dû être différé jusqu'à maintenant, le Département politique envisage les mesures suivantes:

1) *Nos Chargés d'Affaires au Chili⁴ et en Colombie⁵ seront remplacés par des ministres*. A l'heure actuelle, la Suisse a 7 légations en Amérique du Sud dont deux seulement sont dirigées par des ministres: celle de Rio de Janeiro et celle de Buenos Aires. Les autres ont à leur tête des chargés d'Affaires. Il serait très désirable que notre représentation sur la côte du Pacifique soit renforcée et que la direction d'au moins deux légations soit confiée à des ministres.

Nous avons songé en premier lieu à celle de Santiago du Chili car le Chili est pour nous le plus important des pays occidentaux de l'Amérique latine. Notre pays y a de nombreux intérêts et beaucoup de compatriotes viennent s'y établir. Notre Légation à Bogotá a été choisie de préférence à celle de Lima car la Colombie a un rayonnement plus grand que le Pérou.

2) *Une légation sera éventuellement créée à Cuba⁶*. C'est surtout pour des motifs d'ordre économique que nous envisageons d'ouvrir cette légation. Il serait en outre nécessaire de décharger notre Légation à Washington qui, jusqu'à maintenant, a assumé la protection de nos intérêts à Cuba.

3) *Notre Chargé d'Affaires au Danemark sera accrédité en Islande⁷*. Il n'est toutefois pas dans l'intention du Département politique d'ouvrir une chancellerie diplomatique dans ce pays. Nos intérêts en Islande sont en effet modestes mais il est important, pour des motifs d'ordre politique, d'y être représentés.

Pour répondre à un désir souvent exprimé par le Danemark, qui entretient un Ministre à Berne, nous songeons à remplacer notre chargé d'Affaires à Copenhague par un ministre⁸.

1. Notice rédigée par P. Micheli.

2. Cf. FF 1947, vol. 99, II, pp. 289-293.

3. Cf. FF 1945, vol. 97, II, pp. 151-152.

4. Sur la transformation de la représentation au Chili, cf. E 2001(E)1968/82/40.

5. Sur la transformation de la représentation en Colombie, cf. E 2001(E)1968/83/55.

6. Sur la création d'une Légation à Cuba, cf. *ibid.*

7. Sur l'établissement des relations diplomatiques avec l'Islande, cf. E 2001(E)1969/121/66.

8. Cf. E 2001(E)1968/82/40.

4) *Le Département politique envisage de même d'accréditer notre Ministre en Egypte en Arabie Saoudite*⁹. Il ne sera pas non plus créé de chancellerie dans ce pays. Comme pour l'Islande ce sont principalement des motifs d'ordre politique qui nous poussent vers cette mesure. L'Arabie est en effet un des «Leaders» du bloc arabe et nous avons intérêt à entretenir des relations avec elle.

5) *Le Ministre de Suisse en Chine serait accrédité aux Philippines*¹⁰. Nous avons dans ce pays des intérêts importants. Au point de vue économique surtout il serait nécessaire de pouvoir resserrer nos liens avec les Philippines en accréditant un Ministre à Manilla.

6) *Le futur Ministre en Australie serait accrédité également en Nouvelle Zélande*¹¹. La Nouvelle Zélande est très accueillante pour les Suisses et nous pourrions y développer nos positions si un Ministre y était accrédité.

7) *Un Consulat serait créé en Ethiopie*¹². Cette mesure est réclamée par nos milieux économiques qui attachent un grand intérêt à l'Ethiopie. D'autre part, notre colonie dans ce pays qui s'est notablement accrue depuis la guerre, a besoin d'une protection efficace.

8) *Nos représentations consulaires en Amérique*¹³ *seraient réorganisées* afin d'assurer une meilleure défense de nos intérêts économiques dans ce pays. Un de nos consulats sur la côte du Pacifique serait éventuellement élevé au rang de consulat général. La même mesure serait prise aussi, le cas échéant, à l'égard de notre consulat à Chicago. Enfin, si les besoins de notre commerce devaient rendre nécessaire ce transfert, le siège de notre consulat à la Nouvelle Orléans serait déplacé dans une ville du Texas.

9) Pour des raisons d'ordre économique *notre Mission diplomatique au Japon*¹⁴ *serait renforcée*.

10) Nous sommes en pourparlers avec les autorités d'occupation en Allemagne pour la *création d'une représentation centrale en Allemagne occidentale*¹⁵, sous le régime bi- ou tri-zonal; ce projet ne pourra cependant guère être réalisé avant la conférence du mois de novembre. Il est essentiel de développer autant que possible notre représentation en Allemagne.

11) *Notre agence consulaire à Tientsin*¹⁶ *serait transformée en consulat honoraire*. Nos milieux économiques demandant la transformation de cette agence

9. A côté de ce paragraphe M. Petitpierre a noté non. Opinion du Ministre au Caire. Apparemment à la suite d'une démarche de la Légation de Suisse à Londres, qui dépassait les instructions du Département politique, l'Arabie Saoudite agréa le Ministre de Suisse au Caire et le notifia le 2 juin 1947 à la Légation à Londres. Toutefois le CF ne donna aucune suite à cet agrément. Sur la genèse d'une représentation suisse en Arabie Saoudite, cf. E 2001(E)1970/217/73.

10. Sur l'accréditation d'un Ministre aux Philippines, cf. E 2001(E)1968/82/40.

11. Sur l'accréditation d'un Ministre en Nouvelle-Zélande, cf. *ibid.*

12. Sur la création d'un consulat à Addis-Abeba, cf. E 2001(E)1968/83/56.

13. Sur cette réorganisation, cf. E 2001(E)1968/83/62.

14. Sur les transformations de la Légation à Tokyo, cf. E 2001(E)1968/82/42.

15. Sur la réorganisation des représentations suisses en Allemagne et la création d'une représentation centrale unifiée pour l'Allemagne occidentale, cf. E 2001(E)1968/83/60-61.

16. Sur la transformation de l'agence consulaire de Tientsin, cf. 2001(E)1968/83/56.

en consulat de carrière, nous hésitons toutefois à le faire à cause des frais que cela entraînerait et nous croyons que pour le moment un consulat honoraire devrait suffire.

Il est très difficile de se prononcer sur la portée financière de l'ensemble de ces mesures. Il est à prévoir qu'elles impliqueront des dépenses d'environ 300'000 à 400'000 francs.